

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 septembre 2014 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, T. ALLEMAND, G. DEMOULIN, J. CHAVY, D. DUBILLARD, J. MARCHAL

MMES : G. FERRAND, Y. DERAY, Y. ALLEAUME, C. MONNIER

Absent excusé :

Absent :

Date de la convocation : 19/09/2014

Urbanisme : informations

- *Dossiers déposés : 3 CU - 1PC*
- *Dossier accordé : 1 PC*

1. SIED 70 : élection d'un délégué suppléant

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°5 du 28 mars 2014 qui désignait entre autres les représentants de la commune au SIED 70 : il explique que, suite à la démission de Christian BILLEREY, il convient de trouver un délégué suppléant pour le remplacer.

Après appel des candidatures et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, désigne Madame Yvette DERAY en qualité de délégué suppléant au SIED 70.

2. Droit de chasse sur forêt communale

Monsieur le Maire explique que la commune de SORANS LES BREUREY, par délibération en date du 19 août 2008, a fait apport à l'Association Communale de Chasse du droit de chasse dans les bois communaux comprenant : « Les Douze arpents, les Essarts, les Vaudots, les Bois du Chanois, le Charençois », le tout d'une contenance de 150 hectares (cent cinquante hectares) environ, moyennant une redevance de 350 € (trois cent cinquante euros) versée annuellement. Cette convention, consentie pour une durée de six années à compter du 1^{er} septembre 2008, se termine le 31 août 2014 et il convient de la renouveler. Monsieur le Maire propose de la renouveler dans les mêmes termes pour une redevance a 500 euros

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler le bail à l'ACCA de Sorans-lès-Breurey pour un droit de chasse dans les bois communaux comprenant : « Les Douze arpents, les Essarts, les Vaudots, les Bois du Chanois, le Charençois », le tout d'une contenance de 150 hectares (cent cinquante hectares) environ, moyennant une redevance de 500 euros

qui sera versée annuellement. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail dans ces termes.

3. Forêts :

- **Assiette et destination des coupes exercice 2015**

Pour l'exercice 2015, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre sur pied par les soins de l'ONF en futaie affouagère, les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n°9 - 23 et 19R selon les critères détaillés en annexe 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

- **Affouage : destination des coupes affouagères hiver 2014 - 2015**

Monsieur le Maire propose de partager aux affouagistes les coupes suivantes :

- SORANS :
 - o Parcelle 8 : environ 195 à 200 stères, comprenant des petits pieds et des têtes,
 - o Parcelle 19 R n°1: environ 180 stères de têtes mis en attente,
 - o Parcelle 19 R n°2 : entre 100 à 200 stères : le volume des petits pieds qu'il faudrait fabriquer en hiver 2014 - 2015 est à définir pour une vente de grumes à l'automne 2015,
 - o N.B. : la parcelle 19 R en totalité est une parcelle en « coupe à blanc » répartie sur plusieurs exercices.
- BREUREY :
 - o Parcelle 22 : environ 220 stères, comprenant des petits pieds et des têtes,
 - o Parcelles 30 – 34 – 36 R et 39 : environ 70 stères de petits pieds et de têtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition de vente de bois et la destination des coupes d'affouage pour l'année 2014 – 2015. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

4. Associations : vote des subventions

Monsieur le Maire propose de verser les subventions aux associations suivantes :

- USREC et AS PERROUSE : 150 € chacune,
- Foyer rural de Rioz : 150 €,
- ADMR : 150 €,
- Restos du Cœur : 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires.

5. Actes administratifs : acquisition des parcelles Chemin des Lilas, nomination du représentant de la commune

Monsieur le Maire rappelle le plan d'aménagement Chemin des Lilas approuvé par le conseil municipal en date du 27 septembre 2013 et les cessions des parcelles des terrains concernés dont les mutations seront réalisées par actes administratifs (délibération du conseil municipal du 27 juin 2014). Pour ce faire, Monsieur le Maire explique qu'il convient de nommer un représentant de la commune pour la signature des actes, le Maire ne pouvant à la fois recevoir les actes et en être signataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne compétence à Monsieur Thierry Allemand, 2^{ème} adjoint, pour représenter la commune de Sorans-lès-Breurey pour la signature des actes administratifs des cessions de parcelles de terrains Chemin des Lilas.

6. Questions diverses

ERDF prévenance par SMS des alertes météo : Messieurs Thierry ALLEMAND, Rémy MUNEROT et Madame Giliane FERRAND recevront les messages et préviendront les habitants des risques potentiels.

ADMR : appel à candidatures de bénévoles pour participer au conseil d'administration, Monsieur Jacques MARCHAL Madame Corinne MONNIER se porte volontaire.

Le cahier de l'observatoire départemental de la sécurité routière présentant le bilan 2013 de la Haute-Saône est disponible en mairie.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les élèves sont en classe un jour de plus par semaine. Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre d'heures de ménage. Les 5h00 hebdomadaires annualisées passeront à 5h30 à partir du 1^{er} septembre 2014.

Le bulletin municipal et la cérémonie du 11 novembre sont en préparation.

Un projet d'aménagement de l'arrêt de bus de Breurey est à l'étude.

A Sorans-les-Breurey, le 26 septembre 2014

Le Maire,

R. MUNEROT